

L'évaluation de la réforme de la tarification retient l'attention des fédérations du secteur Ehpad

18/09/17 - HOSPIMEDIA- Cécile Rabeux -

Les fédérations représentatives des Ehpad ont commenté les propositions de la mission flash sur ces structures, rendues le 13 septembre. Le souhait d'évaluer la réforme de la tarification des Ehpad a principalement fait réagir et oppose les fédérations. Le souhait de sanctuariser les contrats aidés a par ailleurs été salué

Évaluer la réforme de la tarification des Ehpad et préserver les contrats aidés : ces deux préconisations de la mission flash Ehpad ont principalement fait réagir, par communiqués, les fédérations représentatives du secteur.

La FHF qui alerte depuis plusieurs mois sur les effets délétères de la réforme pour les Ehpad publics "*accueille positivement la réouverture du dossier*" et attend désormais du Gouvernement des "*propositions concrètes d'évolution de la réforme lors du comité de suivi du 25 septembre prochain*", indique Frédéric Valletoux, son président.

En rapporteur, Monique Iborra (REM, Haute-Garonne) a en effet proposé le 13 septembre que ce comité se transforme en un groupe de travail sur l'évaluation de cette tarification, pouvant déboucher sur d'éventuelles modifications de la réforme. "*Cette prise de conscience de la situation critique des Ehpad publics doit désormais pouvoir être suivie d'avancées opérationnelles dans les meilleurs délais*", poursuit la FHF.

Revoir immédiatement la réforme

La Fnaqpa et l'AD-PA saluent également la proposition d'évaluer la réforme de la tarification, la Fnapaef allant même jusqu'à affirmer qu'elle doit être immédiatement revue. D'autres propositions ont retenu l'attention de ces trois organismes. Ainsi, la Fnaqpa voit dans la demande d'introduction d'un poste d'infirmier de nuit dans le budget des établissements une "*excellente proposition*". Elle se félicite également des préconisations à plus long terme "*et notamment celles sur l'adéquation des ressources humaines aux profils des résidents, le respect, par le financement, des effectifs minimaux de personnels et la réflexion sur l'Ehpad de demain*".

L'AD-PA de son côté rejoint les propositions de la mission quant à la "*nécessité de considérer le secteur de l'aide aux personnes âgées comme prioritaire afin d'y maintenir les contrats aidés*", de créer une norme de ratio de personnels minimaux, de revaloriser les carrières et de mener une réflexion sur les établissements de demain.

Quant à la Fnapaef, elle appelle à débattre du financement de la perte d'autonomie. Elle estime par ailleurs que "*s'il est nécessaire de réfléchir à un mode d'accueil adapté à la réalité des personnes âgées d'aujourd'hui en grande perte d'autonomie, ce travail ne doit pas retarder les mesures indispensables et urgentes pour répondre à la situation de crise actuelle*".

"*Il nous semble aujourd'hui délicat de revenir en arrière sur une réforme concertée entre toutes les parties prenantes pendant deux ans, votée fin 2015 et appliquée depuis plus de six mois.*"

Florence Arnaiz-Maumé, déléguée générale du Synerpa

Le Synerpa à l'inverse *"s'inquiète d'une remise en question de la réforme de la tarification des Ehpad"*, rappelant qu'elle a fait l'objet d'une très longue concertation et que la loi Vieillesse a été adoptée à l'unanimité. *"Il nous semble aujourd'hui délicat de revenir en arrière sur une réforme concertée entre toutes les parties prenantes pendant deux ans, votée fin 2015 et appliquée depuis plus de six mois"*, ajoute Florence Arnaiz-Maumé, déléguée générale du syndicat. Le Synerpa se dit par ailleurs *"partagé sur un certain nombre d'orientations"*. La fédération accueille favorablement certaines propositions telles que la réflexion sur l'Ehpad de demain ou encore sur le caractère public des évaluations externes. Elle s'interroge toutefois sur *"la faisabilité, à court terme, d'autres propositions"*. Ainsi, rendre obligatoire la présence d'un infirmier la nuit, ou parvenir à des normes minimales de personnels soignants, *"sont deux mesures qui ne peuvent se décréter du jour au lendemain"*. Florence Arnaiz-Maumé appelle alors *"à ce que les propositions et futurs travaux prennent en compte les contraintes concrètes des établissements de notre secteur"*.

Approfondir ou réorienter certaines préconisations

La Fehap estime pour sa part que ces pistes de réflexion nécessitent pour certaines des approfondissements ou des réorientations. La fédération souligne que le *"degré d'inégalité de traitement des Ehpad lié à la réforme de la tarification ne peut être réduit à une approche par les seuls crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et le crédit d'impôt sur la taxe des salaires (CITS) sans une vision exhaustive de la structure des charges des établissements intégrant notamment impôts et taxes locales dont ils sont redevables"*. Elle note également que plusieurs préconisations ne sont pas budgétées, ni financées, à l'image de la revalorisation du statut d'aide-soignant ou de la présence d'infirmier de nuit.

Quant à la publication des évaluations externes, la Fehap s'inscrit en faveur d'une démarche de transparence, mais rappelle que ce sont des outils complexes sans l'existence d'une *"grille de synthèse normée permettant de comparer les établissements"*. Néanmoins, la fédération se réjouit de l'intérêt marqué par la commission des affaires sociales et des premières recommandations de court terme, *"et en particulier de la proposition de maintenir les contrats aidés pour ces structures"*. Les fédérations se disent enfin prêtes à poursuivre le travail, une seconde mission étant envisagée par la commission des affaires sociales. Elles souhaitent ainsi réinterroger le modèle Ehpad, réfléchir aux modes d'accueil et aux besoins des personnes accompagnées au-delà du médico-technique, ou encore aller plus loin et considérer également le secteur de l'aide à domicile.